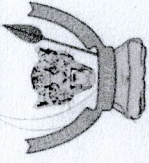


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

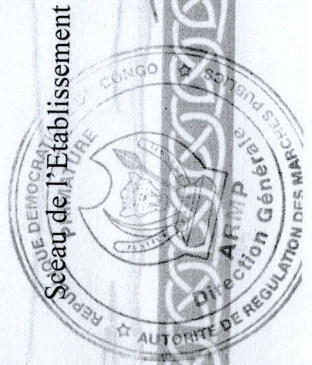
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 160/2024

A LA SOCIETE DE CONSTRUCTION ET MAINTENANCE SERVICE

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/004/2024, conclu avec le Ministère de la défense nationale et anciens combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains nonante sept mille trois cent cinquante-deux, septante quatre centimes (USD 97 352,74) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six+ cent quatre-vingt-un, quarante-sept centimes (USD 681,47), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Claude KAYEMBE
Directeur Général